

Entreprises sans finalité industrielle et commerciale

<i>Intitulé du secteur</i>	<i>Dénomination et numéros des commissions paritaires regroupées</i>
Enseignement libre	152 – Commission paritaire pour les institutions subsidiées de l’enseignement libre 225 – Commission paritaire pour les employés des institutions de l’enseignement libre subventionné
Etablissement et services de santé	330 – Commission paritaire des établissements et des services de santé 331 – Commission paritaire pour le secteur flamand de l’aide sociale et des soins de santé 332 – Commission paritaire pour le secteur francophone et germanophone de l’aide sociale et des soins de santé
Services sociaux-santé	318 – Commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors 319 - Commission paritaire pour les maisons d’hébergement 327 – Commission paritaire pour les ateliers protégés
Secteur socio-culturel	329 – commission paritaire pour le secteur socio-culturel
Organismes sociaux	335 – Commission paritaire pour les organismes sociaux
Secteur non-marchand	337 – Commission paritaire pour le secteur non-marchand
Sociétés de logement social agréées	339 – Commission paritaire pour les sociétés de logement social agréées